République Démocratique du Congo
Gouvernement de la République

MINISTERE DES MINES
Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°1015/CAB.MIN/MINES/01/2018 DU 30 NOV. 2018 PORTANT OCTROI DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CARRIERES PERMANENT N° 13266 DE LA SOCIETE CONGO MANAGEMENT SARL

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 11 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement ses articles 10, 12, 43, 47 et 69 à 72;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 18/024 du 14 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 juin 2018, spécialement ses articles 145 à 150;

Considérant la demande n° **7203** introduite par la société **CONGO MANAGEMENT Sarl** en date du **29/11/2017**, et les pièces requises y jointes.

Sur avis favorable du Cadastre Minier, de la Direction des Mines et de la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier ;

A R R E T E :

Article 1er :

Il est octroyé, L'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente **n°13266** à la société **CONGO MANAGEMENT Sarl** et dont références ci-dessous :

- Adresse sociale : 156 Mazaz, Lubumbashi/ Haut-Katanga
- Numéro d'Indentification Nationale : 06-999-N14912W;
- Numéro RCCM : CD/KIN/RCCM/15-B-3667;
- Numéro Impôt : A1621472H

L'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° **13266**, ainsi octroyé, correspond aux indications suivantes :

- Nombre de carrés : 05
- Territoire : Lubudi
- Province : Lualaba
- coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre, suivant le datum WGS84, sont :

	Longitude			Latitude		
Sommets	**Deg**	**Min**	**Sec**	**Deg**	**Min**	**Sec**
1	25	51	0.00	-10	01	30.00
2	25	51	0.00	-10	00	0.00
3	25	52	30.00	-10	00	0.00
4	25	52	30.00	-10	00	30.00
5	25	51	30.00	-10	00	30.00
6	25	51	30.00	-10	01	30.00

Cartes de Retombe : **S11/25**

Article 2 :

L'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° **13266** confère à la société **CONGO MANAGEMENT Sarl** le droit exclusif d'effectuer, à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1, les travaux de prospection et de recherches des substances minérales suivantes : **Grès, Sable et Calcaire à Ciment.**

Il est renouvelable pour une durée de cinq (5) ans une fois.

Article 3 :

La Société **CONGO MANAGEMENT Sarl** est tenue de se conformer à la réglementation minière en vigueur, notamment aux dispositions des articles 47 alinéa 2, 50 bis et 196 à 198 du Code Minier ainsi qu'à celles des articles 108, 110, 385 à 395, 404, 445, 486, 497 alinéa 1 et 505 du Règlement Minier.

Article 4 :

Sans préjudice des dispositions de l'article 292 du Code Minier, le non paiement des droits superficiaires annuels par carré, le défaut de commencement des travaux dans le délai légal, ou le non respect des engagements pris vis-à-vis des obligations sociales conformément au chronogramme repris dans le cahier de charge entraîne la déchéance du Titulaire de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente ainsi octroyé.

Article 5 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 NOV 2018

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS

Cabinet du Président de la République	: 1
Cabinet du Ministre des Mines	: 2
Secrétariat Général aux Mines	: 1
Cadastre minier	: 1
CTCPM	: 1
SAESSCAM	: 1
Société CONGO MANAGEMENT Sarl	: 1
	08